

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

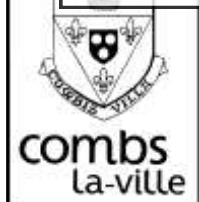
Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 10/07/2020

ID : 077-217701226-20200706-DEL_06JUL_3-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Délibération n° 03

Date de convocation
26.06.2020

Date d'affichage
30.06.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 33

votants : 35

**Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts
Directs (CCID)**

L'an deux mil vingt, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS –
M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-
CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE –
Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M.
LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C.
KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI
NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L.
MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D.
ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE
ROLLAND par Mme C. KOZAK

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article
L. 2121-29,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1650,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources
Humaines,

CONSIDERANT qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit
être instituée dans chaque commune,

CONSIDERANT que cette commission est composée du maire ou d'un adjoint
délégué, Président de la commission ainsi que de huit commissaires titulaires et de
huit commissaires suppléants,

CONSIDERANT qu'il incombe au conseil municipal de proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de trente-deux contribuables dans les conditions fixées par l'article 1650 du CGI.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE à la direction départementale des finances publiques la liste de trente-deux contribuables jointe en annexe afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 06 juillet 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -